

***ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION
DE LA CROISSANCE:
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL***

Notes de présentation par Thomas d'Aquino
Président et chef de la direction
Conseil canadien des chefs d'entreprise

devant le Comité permanent des finances
de la Chambre des communes

Montréal, le 7 novembre, 2002





**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

Merci, Madame la présidente. C'est avec grand plaisir que je comparais encore une fois devant les membres de ce comité. Je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de le faire ici à Montréal, lieu de résidence de plusieurs des membres du *Conseil canadien des chefs d'entreprise* et carrefour international qui atteste du dynamisme culturel et économique de notre pays.

Lorsque mes collègues et moi avons comparu devant le comité, en avril dernier, nous avons abordé la Stratégie d'innovation fédérale, la politique fiscale et les risques élevés inhérents aux perspectives économiques.

Dans les mois qui ont suivi, le Canada a continué à recevoir d'excellentes nouvelles sur le plan économique. Comme l'a mentionné le ministre des Finances la semaine dernière, l'économie du Canada a connu un taux d'augmentation de 5 pour cent par année au cours des six premiers mois de 2002 et les employeurs du pays ont créé 427 000 nouveaux emplois entre janvier et septembre.

Alors que le Gouverneur de la Banque du Canada signalait que l'économie de notre pays fonctionne présentement presque à pleine capacité, il n'en demeure pas moins que notre économie est liée inextricablement à l'économie des États-Unis, où les perspectives demeurent précaires. Le pessimisme des milieux d'affaires se reflète dans la volatilité des marchés financiers et il devient de plus en plus apparent que les consommateurs commencent à s'essouffler.



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

Les autres grandes économies, y compris celles du Japon et de la plupart des pays de l'Union européenne, continuent à stagner. Elles ne semblent pas être en position de prendre la relève si l'économie américaine fait défaut.

Outre cette incertitude économique omniprésente, le risque de la poursuite des attaques terroristes et même de conflits plus étendus demeure élevé. Nous ne pouvons simplement pas ignorer la possibilité de bouleversements majeurs dans la vie des Canadiens et dans les flux de commerce et d'investissements qui sont la fibre de notre économie.

Dans mon premier commentaire au sujet des priorités financières du gouvernement fédéral, je tiens à féliciter le ministre des Finances d'avoir rétabli un fonds d'urgence de 3 milliards de dollars et d'avoir introduit un degré important de prudence dans sa planification financière.

Dans sa présentation de la semaine dernière devant votre comité, le Ministre a relevé un autre avantage découlant de la prudence. Au cours des cinq dernières années, une prudente gestion financière a permis de rembourser 46,7 milliards de dollars du principal et d'économiser ainsi près de 3 milliards par année en intérêt sur la dette publique.

Le maintien d'un fonds d'urgence important et l'application de facteurs de prudence réduisent d'une part le risque d'un retour non intentionnel à une situation déficitaire. D'autre part, lorsque les fonds d'urgence non utilisés sont appliqués à réduire la dette, ils achètent du même



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

coup une plus grande assurance que le gouvernement sera en mesure de soutenir et de rehausser la qualité de vie des Canadiens dans les années à venir. Un dollar économisé n'est jamais un dollar gaspillé.

Une fois que le fonds d'urgence et les facteurs de prudence ont été inclus, les prévisions du gouvernement montrent des surplus relativement petits à court terme. Nous sommes donc tout à fait d'accord avec le ministre des Finances à l'effet que le gouvernement doit, tout comme une famille qui prend des décisions difficiles dans la gestion leur budget, faire face à de nouvelles priorités urgentes en prélevant des fonds prévus pour d'autres activités qui sont devenues relativement moins importantes ou qui se sont avérées moins efficaces.

Pour reprendre ses propos, quand vous dépensez 170 milliards de dollars par année, il va de soi que certaines dépenses n'ont plus leur utilité. D'ailleurs, la Mise à jour relative à la situation financière a constaté que la raison majeure de l'excédent, plus élevé que prévu au cours du dernier exercice financier, était que plus de 3 milliards de dollars en dépenses de programmes au budget n'avaient pas été utilisés.

Alors que le Conseil a constamment préconisé un retour à un examen rigoureux des programmes comme mesure régulière et soutenue de la gestion financière – et nous sommes heureux de voir que le Ministre se tourne dans cette direction – nous devons nous rappeler que la préparation des budgets au cours d'une période n'est pas un jeu à somme nulle. Lorsque l'économie s'accroît, les gens paient plus d'impôts et le gouvernement a plus d'argent à dépenser.



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

La Mise à jour relative à la situation financière constate que, au cours des cinq prochaines années, les recettes fiscales totales fédérales devraient augmenter de cinq pour cent par année. En 2007-2008, les recettes provenant de la taxe sur les produits et services, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés augmenteront de 34 pour cent, 32 pour cent et 25 pour cent respectivement – malgré les réductions d'impôt adoptées dans le budget d'octobre 2000. L'augmentation de ce flux de recettes, conjugué à de rigoureux examens périodiques des dépenses existantes, devrait permettre au gouvernement de faire face aux priorités nouvelles et croissantes.

Certains des domaines qui nécessiteront une augmentation des dépenses sont importants. Un de ces aspects qui n'a pas reçu une attention suffisante concerne les dépenses militaires. L'état de l'appareil militaire du Canada ne se reflète pas seulement sur la réputation internationale du Canada comme gardien de la paix. Comme l'expérience de la dernière année l'a démontré, une force militaire bien financée et bien entraînée est essentielle à la protection des Canadiens. Compte tenu des réalités de l'intégration continentale, notre désir de maintenir une capacité militaire crédible a des répercussions, non seulement sur la souveraineté que nous exerçons sur nos côtes et dans notre espace aérien, mais aussi sur la nature de nos relations avec les États-Unis et sur notre capacité de maintenir l'écoulement libre des produits et des personnes sur notre frontière commune.



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

Il est presque assuré que les coûts réels des soins de santé continueront à augmenter, mais le montant que le Canada dépense dans le domaine de la santé publique est comparable à celui des autres pays industrialisés. On n'a aucune raison de croire que l'augmentation des dépenses en soins de santé au Canada nécessite une augmentation de l'ensemble de la fiscalité. Tout comme une famille qui planifie son budget, plus nous choisissons de dépenser sur un plan, moins il nous reste d'argent à dépenser sur d'autres plans.

Le ministre des Finances a indiqué clairement qu'il n'était pas disposé à remanier de quelque façon l'enveloppe de la réduction fiscale de 100 milliards de dollars annoncée dans le budget d'octobre 2000. De l'avis du Conseil, toute démarche pour introduire une nouvelle taxe – même une taxe spéciale consacrée aux soins de santé ou à d'autres fins – serait un manquement à cette promesse. La prime variable des soins de santé proposée par le Comité sénatorial des affaires sociales est en réalité une surtaxe sous un autre nom. Celle-ci compliquerait la structure fiscale et récupérerait une bonne partie des allègements sur l'impôt des particuliers dont les Canadiens ont bénéficié au cours des deux dernières années.

Cette mesure serait inacceptable à deux égards. Premièrement, en pratique, les taxes spécialement affectées ne le sont pas. À moins de financer entièrement le régime de soins de santé au moyen d'une seule taxe spécialement affectée, il n'existe aucun moyen d'assurer que la taxe spécialement affectée entraînerait une augmentation équivalente nette des dépenses en soins de santé. Ces sommes pourraient être dirigées vers les soins de santé, mais d'autres pourraient en sortir.



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

Deuxièmement, l'augmentation des impôts n'est tout simplement pas la bonne façon de faire en sorte que le Canada puisse maintenir et relever les soins de santé publique. La discipline fiscale et les réductions d'impôt mises en place par le gouvernement ont contribué de façon très importante à donner au Canada l'économie ayant la plus rapide croissance parmi les pays du G-7. C'est cette croissance qui a haussé le revenu réel disponible par personne de 3 pour cent par année au cours des cinq dernières années tout en augmentant les recettes fiscales annuelles du gouvernement fédéral de 46 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

En dépit de toutes les réductions d'impôt appliquées par les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des dernières années, le total des recettes fiscales pour l'ensemble des niveaux demeure à environ 43 pour cent de l'économie, près de son niveau record. Si le gouvernement fédéral veut renforcer la croissance de l'économie canadienne et augmenter encore davantage ses recettes fiscales, il devrait envisager sérieusement de réduire encore davantage les impôts plutôt que de les augmenter.

Comme le Conseil l'a indiqué au Comité en avril, le changement le plus efficace que le gouvernement fédéral pourrait apporter à sa politique fiscale serait de s'engager à abolir les impôts sur le capital. Cette mesure fiscale rapporte relativement peu, soit environ 1,5 milliard de dollars par année. Mais cet impôt pénalise directement les entreprises qui investissent dans des immobilisations, c'est-à-dire dans les installations, les machines et les équipements essentiels à l'augmentation de la productivité et, du même coup, à l'augmentation des revenus des travailleurs canadiens. Un engagement à éliminer



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

progressivement, au cours des trois prochaines années, l'impôt fédéral sur le capital est non seulement réalisable dans la conjoncture fiscale actuelle, mais encore l'intervention la plus déterminante que le gouvernement pourrait faire pour stimuler l'innovation, la productivité et la croissance économique.

Le Conseil croit que la compétitivité canadienne serait également rehaussée par d'autres réductions des taux d'impôts sur le revenu des sociétés. Dans un mémoire envoyé au Ministre en juillet, nous suggérons que le Canada devrait se fixer comme objectif de maintenir son taux moyen d'impôt sur le revenu des sociétés à au moins 10 pour cent sous celui des États-Unis. Cette proposition peut sembler intéressée, mais il n'en demeure pas moins que le Canada est en concurrence directe avec les États-Unis afin d'attirer des investissements dans des opérations desservant l'ensemble de l'Amérique du Nord. La Mise à jour relative à la situation financière a noté que, en incluant les impôts sur le capital, les sociétés canadiennes jouiront d'un avantage de 4,3 pour cent par rapport aux sociétés américaines dès 2005. Nous croyons qu'en portant cet avantage à 10 pour cent ou plus par diverses mesures de réduction des impôts sur le revenu des sociétés et sur le capital, on créerait une situation très attrayante pour les investissements au Canada à un coût fiscal relativement modeste même à court terme.

Une telle stratégie mérite un examen plus approfondi, même si la conjoncture fiscale devait écarter la possibilité d'une réduction nette des recettes fiscales. Par exemple, comme au moins un membre de votre comité l'a déjà suggéré, vous pourriez envisager de compenser les pertes de revenus à court terme occasionnées par d'autres



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés en appliquant des réductions correspondantes aux programmes de dépenses touchant les subventions aux entreprises. Sans entrer dans un débat au sujet des mérites relatifs de ces programmes, les mesures fiscales sont généralement un stimulant plus efficace de l'activité commerciale que ne le sont les programmes de dépenses.

Comme le Conseil l'a déjà noté, les modifications apportées à la composition des recettes fiscales pourraient aussi améliorer la compétitivité sans réduire l'ensemble des recettes. Sur ce plan, tout indique que le Canada bénéficierait notamment d'une réorientation de son assiette fiscale en taxant davantage la consommation plutôt que le revenu.

L'autre moyen de stimuler l'innovation, la productivité et la croissance économique sans modifier les recettes ou les dépenses du gouvernement se fait par le biais de la réglementation. En réalité, des normes exigeantes peuvent contribuer à créer un environnement propice aux investissements et au recrutement de personnes talentueuses. À notre avis, la priorité la plus urgente consiste à réduire les coûts, la complexité et l'imprévisibilité du processus de réglementation.

Nous avons vu un autre exemple du tort que peut causer une incertitude en matière de réglementation la semaine dernière alors qu'une longue et complexe démarche de négociation et de demande d'approbation du fusionnement de deux grandes banques a été déboutée sommairement, avant même qu'une demande officielle d'examen n'ait été présentée. De telles décisions arbitraires envoient



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

un message inquiétant aux marchés financiers, message à l'effet qu'on ne peut pas faire confiance aux procédés de réglementation du Canada et que les grandes initiatives commerciales feront l'objet, non pas d'un examen transparent de leurs mérites, mais plutôt de l'exercice capricieux du pouvoir politique.

Un message semblable est envoyé aux investisseurs canadiens et internationaux par suite du processus adopté par le Canada dans sa décision à l'égard de la ratification du Protocole de Kyoto sur le changement climatique mondial. En 1997, le gouvernement fédéral passa outre à une entente antérieure avec les provinces et s'inventa unilatéralement un chiffre à Kyoto qu'il établit comme son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cinq ans plus tard, le Canada n'a toujours pas de plan crédible qui montrerait aux Canadiens ce qu'il faudrait faire pour atteindre cet objectif arbitraire et, selon nous, irréaliste.

Pourtant, le gouvernement insiste pour que le Protocole soit soumis à la ratification du Parlement avant la fin de l'année – sans se soucier des conséquences pour tous les Canadiens, sans règles claires qui définiront l'impact sur les investissements et la création d'emplois, sans tenir compte de l'incidence sur la compétitivité du Canada dans un hémisphère dans lequel il serait le seul signataire et sans disposition à considérer toute autre approche de rechange qui pourrait résoudre la question du changement climatique à l'extérieur des confins du Protocole de Kyoto.



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

Le danger pour la perspective économique ne réside pas seulement dans les mesures qu'il faudrait prendre pour atteindre l'objectif de Kyoto, mais encore dans l'incertitude omniprésente qui entourera les investissements d'affaires au pays tant que les règles n'auront pas été clarifiées. Si le Protocole est ratifié sans un plan de mise en œuvre crédible et détaillé, les excédents fiscaux prévus par le ministre des Finances dans son exposé de la semaine dernière seront certainement plus petits – et peut-être beaucoup plus petits.

Par conséquent, j'aimerais conclure mes propos en faisant quelques commentaires au sujet de la gouvernance. La question de la gouvernance des entreprises est « à la une » depuis l'effondrement d'Enron et de WorldCom aux États-Unis. Les chefs d'entreprise du Canada reconnaissent que la confiance que le public mettait dans les marchés a été sérieusement ébranlée et c'est la raison pour laquelle les membres du Conseil ont travaillé si intensément au cours de l'été à élaborer une déclaration collective ferme au sujet de la gouvernance des entreprises. Dans cet énoncé, intitulé *Gouvernance, valeurs et compétitivité : un engagement envers le leadership*, nous reconnaissons que la confiance dont nous avons besoin pour attirer des investisseurs et favoriser la croissance de nos entreprises ne peut s'obtenir par voie de législation ou de réglementation. Les chefs d'entreprise doivent regagner cette confiance par leurs propres actions.

J'aimerais toutefois suggérer que les institutions démocratiques du Canada souffrent aussi d'un déficit de confiance par les temps qui courent, déficit qui, je n'en doute pas, inquiète profondément nos parlementaires. Tout comme dans le secteur des entreprises,



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

d'importantes mesures sont en cours en vue de rétablir la confiance du public et la création d'un Commissaire indépendant de l'éthique relevant directement du Parlement est certainement une importante mesure en ce sens.

Je crois cependant qu'une réforme de nos institutions est également nécessaire et que chacun d'entre vous a un rôle important à jouer dans cette affaire. Même en l'absence de changements officiels aux règles, les parlementaires ont des pouvoirs importants quand ils décident de les exercer. C'est d'ailleurs une des conclusions d'un document intitulé *La démocratie parlementaire : questions de réforme* que j'ai écrit en collaboration pour notre organisme il y a près de vingt ans. Le Comité permanent des finances a toujours joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la stratégie fiscale et je dirais que son influence est nécessaire plus que jamais.

Dans le contexte actuel, les choix que vous recommanderez en matière de fiscalité auront une importance de leur propre chef précisément parce que certains des choix à faire seront difficiles. Mais j'aimerais aussi vous rappeler que *comment* vous ferez ces choix et d'autres choix dans les mois à venir sera également important, important pour rétablir la confiance du public dans l'institution centrale de notre démocratie. Je pense que les Canadiens ont besoin de voir leurs représentants au Parlement de tous les partis jouer un rôle plus étendu dans le façonnement de l'avenir de notre pays.

L'environnement réglementaire et fiscal a une incidence déterminante sur la compétitivité et la croissance des entreprises canadiennes et, par conséquent, sur la prospérité des Canadiens. Or, l'environnement



**ADMINISTRER L'INCERTITUDE,
GOUVERNER EN FONCTION DE LA CROISSANCE :
PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL**

**NOTES DE PRÉSENTATION PAR THOMAS D'AQUINO
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
MONTRÉAL, LE 7 NOVEMBRE 2002**

démocratique a aussi des retombées sur la croissance économique. Pour que les entreprises réussissent, il faut que les gouvernements fonctionnent bien et soient perçus comme tels. En terminant, je tiens à vous remercier, non seulement de considérer nos conseils en matière de fiscalité, mais aussi de vous efforcer de faire les bons choix pour les Canadiens.

Merci Madame la présidente. Je me tiens à votre disposition pour répondre aux questions que le Comité pourrait avoir.